

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 29 MAI 2007

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 16 mai 2007, accompagnée d'un ordre du jour comportant 41 objets et d'un ordre du jour complémentaire de 3 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 39 présents

Présidence de Mme HOUDART, Bourgmestre faisant fonction
M. MILLER, M. BIEFNOT, M. MARTIN, M. SAKAS, M. DUPONTJ.P.,
Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, M. DEPLUS, Échevins
M. BARVAIS, Président du CPAS
M. BEUGNIES, M. DI RUPO, M. BAILLY, M. COLLETTE, Mme OUALI,
~~M. DEBAUGNIES~~, Mme KAPOMPOLE, Mme COLINIA, ~~M. ROSSI~~, M. VISEUR,
M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, M. DE PUYT, ~~M. MANDERLIER~~,
~~M. LECOCQ~~, M. MERCIER W., Mme. POURBAIX, Mme MERCIER A.M.,
~~M. LAFOSSÉ~~, Mme MOUCHERON, M. DUQUENNE, ~~M. HAMBYE~~, M. MUZALIA
WENDASUBIA, Mme NAHIME, Mme BRICHAUX, Mme JOB, M. TONDREAU,
Mme HOCQUET, M. JACQUEMIN, M. DUPONT X., M. BRESART,
Mme BOUROUBA, Mme PREVOT, Mme. DEJARDIN, M. TOUBEAU, Conseillers
et M. Bernard VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal

Madame Catherine Houdart, Bourgmestre ff. : Avant de commencer je voulais vous signaler qu'il y a des points qui sont remis, à savoir le 14^{ème}, le 26^{ème} et le 35^{ème} objet. Et donc j'excuse le retard de Monsieur Bruno Rossi et Monsieur Lecocq. Le procès-verbal du mois d'avril se trouve ici sur la table à mes côté. A défaut de remarques il sera approuvé en fin de séance. Merci. Nous allons commencer nos travaux.
Le point 22 est également remis. Donc 14, 22, 26 et 35 sont remis.

1er objet : POLICE-CIRCULATION

- a) Cité des Epinois à Maisières. – Aménagement de sécurité. GEP 6002/MAIS/OD

ADOPTE à l'unanimité – 1ère annexe

- b) Avenue Saint-Pierre. Réglementation de la circulation aux abords des rétrécissements de chaussée. GEP 6002/335

ADOPTE à l'unanimité – 2ème annexe

- c) Rue Brisée à Obourg-Saint-Denis. Implantation de chicanes. GEP 6002/3

Madame Anne-Marie Mercier, Conseillère : Il s'agit de la rue Brisée, Obourg, Saint-Denis. Personnellement j'ai toujours entendu cette dénomination puisque la rue Brisée

aboutit à Saint Denis. Or, plus loin quand on parlera dans l'ordre du jour, de la rue Brisée, ce sera pour la joindre à Maisières. Il y a eu un changement récent ou bien ça a toujours été comme ça ?

Madame Catherine Houdart, Bourgmestre ff. : Ça a toujours été comme ça et si vous avez vu votre ordre du jour complémentaire, il y a un erratum qui se trouve à la dernière page et donc c'est tout au début de la rue, lorsque l'on prend la rue Brisée sur la droite, où il y a le domaine d'ailleurs de la Brisée, c'est encore partie Maisières.

Madame Anne-Marie Mercier, Conseillère : Oui, mais y a pas beaucoup de gens qui...enfin peut-être que les gens qui y habitent...

Madame Catherine Houdart, Bourgmestre ff. : À mon avis les gens qui y habitent doivent le savoir.

Madame Anne-Marie Mercier, Conseillère : mais autrement, je n'ai pas l'impression car tout le monde croit toujours que cela appartient...

Madame Catherine Houdart, Bourgmestre ff. : mais c'est bien la commune de Maisières, c'est bien le 7020.

Madame Anne-Marie Mercier, Conseillère : Ca va. Merci

ADOPTE à l'unanimité - 3^{ème} annexe

- d) Rue Neuve à Mons. Instauration d'emplacements pour personnes à mobilité réduite.
GEP 6002/262

ADOPTE à l'unanimité- 4^{ème} annexe

- e) Place du Parc à Mons. Réglementation du stationnement le long des immeubles n°s 20 et 22. GEP 6002/274

ADOPTE à l'unanimité – 5^{ème} annexe

- f) Rue des Trois Crampons à Jemappes. Réglementation de la circulation.
GEP 6002/J/142

Madame Catherine Houdart, Bourgmestre ff. : Madame Mercier Point f.

Madame Anne-Marie Mercier, Conseillère : Vous parlez de la rue des Trois Crampons à Jemappes et de la réglementation de la circulation, j'ai en mémoire l'intervention du Conseiller Collette, à propos du danger que représentent les vélos roulant dans un sens interdit aux voitures. Et quand il en a parlé, cela se passait à Hyon. Dans la rue de la Place je crois. Il me semble que c'est un cas qu'il faudrait revoir là où il se pose et ici en particulier. Je trouve ça aussi très dangereux parce que c'est vrai que lorsque l'on

débouche et qu'il y a une voiture qui arrive, et que c'est un sens interdit sauf pour les vélos qui peuvent le prendre des deux côtés, la plupart du temps, quelques fois cela leur est interdit aussi mais pas fréquemment. Alors, est-ce que l'on ne ferait pas bien de revoir ce point là ? Je pose la question.

Madame Catherine Houdart, Bourgmestre ff. : On n'autorise pas la circulation des cycliste à contre sens. « Considérant également que l'étroitesse de cette rue ne permet pas d'autoriser la circulation des cycliste à contre sens... »

Madame Anne-Marie Mercier, Conseillère : Où ça, à la rue des Crampons ?

Madame Catherine Houdart, Bourgmestre ff. : Oui. Vous voulez que l'on remette ce point là ?

Madame Anne-Marie Mercier, Conseillère : Oui, je voudrais bien, parce que j'avais pensé aller voir sur place mais je n'ai pas eu le temps.

Madame Catherine Houdart, Bourgmestre ff. : On remet le point f.

Madame Anne-Marie Mercier, Conseillère : Très bien, merci Madame le Bourgmestre.

REMIS

- g) Rue de l'Etang Derbaix à Cuesmes. Interdiction de stationnement à la mitoyenneté des immeubles n°s 92/94. GEP 6002/C/43
- h) Rue Sainte-Anne à Ghlin. Réglementation du stationnement. GEP 6002/GH/78

ADOPTE à l'unanimité – 7ème annexe

Madame Catherine Houdart, Bourgmestre ff. : Alors g et h je pense qu'il y avait Madame Savine Moucheron, Conseillère.

Madame Savine Moucheron, Conseillère : Je n'ai aucun problème sur le point, c'est juste une interpellation d'un citoyen qui est dans le même cas à l'Avenue de la Chasse Royale en fait. Il y a un emplacement de parking qui est tracé en face de la servitude qui lui permet de se rendre sur ses champs et il ne sait plus tourner parce que des voitures se garent en face. Je sais qu'un ouvrier communal y est allé ce matin et donc c'était juste pour faire le suivi parce qu'il m'a interpellée en disant que les moissons arrivaient et qu'il serait important pour lui de pouvoir accéder à ses champs. Voilà.

Madame Catherine Houdart, Bourgmestre ff. : On prend bonne note de votre demande.

Madame Savine Moucheron, Conseillère : Merci.

Madame Catherine Houdart, Bourgmestre ff. : Vous nous donnerez l'adresse exacte après la séance, merci beaucoup.

ADOPTE à l'unanimité – 6^e et 7^e annexes

2e objet : Autorisation de se constituer partie civile contre une personne présumée responsable de dégâts occasionnés aux biens publics. Contentieux RECPFAC/1/EC

ADOPTE à l'unanimité – 8ème annexe

Entrée de Monsieur Guillaume Hambye, Conseiller : 40 présents.

3e objet : Service Incendie. Acquisition de matériel d'incendie avec l'aide financière de l'État – Programme d'acquisition pour la période 2002- 2007 : deuxième modification.
SI

ADOPTE à l'unanimité – 9ème annexe

Entrée de Messieurs Manderlier et Lecocq, Conseillers : 42 présents.

4e objet : Projet Phasing out – requalification du Musée des Beaux-arts – lot 1 : travaux d'aménagement. Approbation des avenants n°10 et 11
3e 1e E/2004.SUB.771.130.01.LOT 1/TO

Monsieur François Collette, Conseiller : Et bien, le point revient concernant le dérapage budgétaire du BAM. Je rappelle que j'avais lors du précédent Conseil identifié une augmentation au terme de 10 avenants de 17,66% par rapport au budget initial qui était de 5.194.767 € hors TVA. Supplément donc de 917.396 €. J'ai lu dans la presse qu'un dépassement de 17,66% était de 7,66% environ supérieur à ce qui est admis en règle générale. Les imprévus et les provisions pour imprévus sont limités à 5%. On peut donc considérer qu'il y a, de mon point de vue, 12,66% d'augmentation, ce qui est totalement anormal. Je remercie le Collège d'avoir mis à notre disposition le dossier complet, c'est-à-dire le cahier des charges, le métré contenant l'estimation de l'auteur de projet, le document d'analyse par l'auteur de projet des 3 soumissions, analyse comparative et l'ensemble des décomptes en plus ou en moins justifiant les 10 avenants au terme desquels l'on a subi cette augmentation de 17,66%. Avant d'entrer dans le détail, il y a une réponse que je n'ai pas vue au dossier qui était de savoir si en ce qui concerne la quotité subsidiée Région Wallonne, Fédéral et Phasing-out, il y avait encore une enveloppe budgétaire prévue pour couvrir ce supplément dans les quotités subsidiées pour savoir finalement qui paye la chope, ou les 6 chopes par habitant que j'avais identifié la fois dernière. La constatation que l'on peut faire c'est que ce dossier a été mal conçu. Je ne vais pas entrer dans les considérations de type architectural ou économique mais uniquement dans les considérations financières. L'auteur de projet avait fait une estimation de 4.880.814 €. Bon, finalement, l'offre la moins disante restait encore assez proche de cette estimation mais déjà lors de l'ouverture des soumissions un des soumissionnaire relevait comme remarque en annexe à sa soumission qu'il y avait

toute une série de, ce que l'on appelle ou plutôt ce que l'auteur de projet appelle, prestations manquantes, c'est-à-dire des postes qui ne se retrouvaient pas au mètre par rapport au travaux qui était décrits dans le cahier des charges ou qui étaient décrits dans les plans ou qui résultaient de l'état des lieux de départ. Assez curieusement ce soumissionnaire a été écarté, mais je reconnais qu'il était plus cher, mais il avait déjà, quand même à ce moment, attiré l'attention de l'auteur de projet sur une série de lacunes de son étude. La préoccupation que j'ai eue en examinant le dossier était de vérifier si les soumissionnaires n'avaient pas profité d'oublis éventuels pour spéculer en cas de modification de quantités et je dois dire que cette préoccupation avait été partagée par l'auteur de projet qui de son point de vue, n'a pas relevé de prix unitaires permettant une spéculation en cas de modification de quantités. Il faut donc trouver ailleurs les raisons des suppléments qui sont comptés. Alors, nous avons 10 délibérations de Collège avec parfois des délibérations rectificatives qui approuvent les uns après les autres les avenants. Déjà la soumission initiale a fait l'objet peu avant le début des travaux de corrections d'erreurs mathématiques que l'auteur de projet n'avait pas identifiées, mais cela porte sur 27355 € ce qui est évidemment dérisoire. Premier avenant, du 8/01/2005, on constate un supplément de 114.874,84 € pour enlèvement d'élément de charpente, de renfort de poutre, d'enlèvement de ciment, démolition de carrelage, reconstruction et déjà le dossier fait apparaître à ce moment là que ces 114.874€ sont manifestement dus à une insuffisance du descriptif de départ de l'état des lieux. Apparemment le responsable de cette insuffisance n'est pas identifié et sa responsabilité n'est pas recherchée. Le deuxième avenant contient un décompte en moins, tant mieux. Le troisième avenant, porte sur des montant en moins et en plus et là c'est assez gros, figurez-vous que l'on avait oublié les poutres en béton de la toiture et que cela justifiait 66.397 € de supplément, ce qui est quand même assez grossier comme erreur et qui coûte ce prix là, c'est à mon avis à imputer également soit à un mauvais état des lieux, soit à une insuffisance du projet imputable à l'auteur de projet. La question est de savoir s'il sera inquiété pour ce type d'insuffisance. L'avenant 4 concerne effectivement des imprévus résultant de la démolition des murs, de la nécessité de rectifier des voiles en béton, on ne peut jeter la pierre à personne, cela coûte quand même 34.255 € supplémentaires. L'avenant 5, porte quand à lui sur 25.000 € qui se subdivisent en 171.823 € de supplément, 146.214 € de déduction, après compensation 25.609 € de quoi s'agit-il, essentiellement de la révision de la conception du conditionnement d'air du lot HVAC dans la mesure où l'auteur de projet n'avait pas

prévu une hauteur suffisante entre le plafond et les planchers pour les gaines de conditionnement d'air. L'avenant 6, entraîne un supplément de 53.082 € qui résulte essentiellement d'une insuffisance d'état des lieux du sol pour la réalisation du chauffage enrobé dans la chape isolante, modification, augmentation de 91.000 € diminution de 38.000. Ces modifications entraînent un supplément de 53.000 €.

Avenant 7, c'est un gros paquet puisqu'il prévoit au décompte des en plus et en moins, un supplément de 252.330 € tout simplement parce que l'auteur de projet avait oublié de prévoir un plancher sur le déambulatoire qui fait le tour du musée et c'est assez extraordinaire parce que effectivement, un des soumissionnaires avait relevé que cela manquait. Alors, effectivement, ici, il n'y a plus de spéculation sur des quantités différentes, en fait il n'y a pas de prix unitaire du tout puisque l'on n'a rien prévu. Alors évidemment, on est obligé, avec en plus l'épée de Damoclès du délai sur la tête, d'accepter n'importe quel prix supplément en ce cas d'imprévu, c'est-à-dire d'imprévision totale de l'auteur de projet de 97.000 €. Il y aura dans ce même avenant des dépassements, des quantités forfaitaires après remesurage des quantités réelles à 74.547 €. L'avenant 8, pour un total de 172.643,65 €. Alors ici, laissez-moi dire que cela est absolument stupéfiant. Dans le montant de 172.643,65 € figure une augmentation des frais de chantier suite aux prolongations de délai. Cette augmentation est de 99.456,56 €. C'est une somme qui est payée sur base d'un décompte indemnitaire présenté par l'adjudicataire au motif que il doit garder son installation de chantier pendant un délai supplémentaire, au motif que, il a, ce que l'on appelle dans le jargon, des frais de structures, liés au personnel qu'il paye inutilement. On paye donc à l'entreprise 99.456,56 € d'augmentation de frais de chantier. Quel était le montant de départ de l'installation de chantier de ce soumissionnaire ? 77.627,65 €. Pour 17 mois, qui était le planning prévu par ce soumissionnaire, puisque chaque soumissionnaire donnait son planning. Et nous avons donc à partir d'un montant en principal, de 77.627,65 € pour 17 mois de travaux, pour un supplément de 3 mois et 2 tiers 99.456 € de supplément. Ça, je ne comprends pas ! Je ne comprends pas, c'est absolument inadmissible, d'autant que si l'on pouvait accepter éventuellement une prolongation pour la grue par exemple, puisque elle va rester pendant 3 mois et demi supplémentaires aux 17 mois prévus, on fait un décompte précis mais réclamer des frais de structures et en plus payer des frais de structures c'est évidemment impossible. Les frais de structures sont ceux qui sont dépensés vis-à-vis des personnes, sur les dirigeants de chantiers, responsables, chef d'équipe, etc. qui se tournent les pouces. Mais ce

supplément de 3 mois et 2 tiers de mois de délais n'est pas une période pendant laquelle l'entreprise s'est tournée les pouces, loin de là, puisque sur ces 3 mois qui représentent moins d'un quart, elle va effectivement travailler et obtenir des commandes supplémentaire pour 917.611 € de telle sorte que sur le principe même, les frais de structure ne se justifiaient pas, puisqu'ils ne se justifient que s'il y a chômage.

Madame Catherine Houdart, Bourgmestre ff. : Vous parlez de quel avenant Monsieur Colette ?

Monsieur François Collette, Conseiller : L'avenant 8.

Madame Catherine Houdart, Bourgmestre ff. : Merci

Monsieur François Collette, Conseiller : Alors l'avenant 9, 124.345,07 € de supplément pour les luminaires et le dernier avenant, le 10 qui est soumis en réalité au conseil, tout le reste est passé exclusivement au Collège, je le rappelle, le Conseil est amené à voter le compte de clôture plus 152.759,29 € dont notamment, écoutez bien, la finition en alu laqué du dessous des escaliers pour 103.079 €. Même pas un prix unitaire, des forfaits. Alors, si il y a eu un dérapage, c'est que l'étude a été bâclée, c'est que l'auteur de projet a bâclé son travail et je pense dans ces conditions là que l'on ne peut pas accepter un dépassement de ce type qui est totalement anormal et qui est imputable à des défauts d'études préalables. Je demande donc au Collège ses intentions quand à la recherche de la responsabilité de l'auteur de projet et en ce qui concerne le point, ce sera évidemment non !

Madame Catherine Houdart, Bourgmestre ff. : Merci Monsieur François Collette, Conseiller. Donc ici, comme je vous le rappelle il s'agit des avenant 10 et 11 et concernant l'avenant que vous évoquiez tout à l'heure, nous demanderons également au service une petite note concernant cet avenant 8 mais ici je rappelle c'est le 10 et le 11. D'une manière globale on peut donc constater que la majorité des modifications reprises dans les avenants 10 et 11 proviennent de situations non connues ou non prévisibles lors de l'élaboration du cahier des charges telles que par exemple la mise en place de la scénographie entraînant des adaptation notamment au niveau des installations de chauffage, d'électricité, des installations du système de sécurité ou encore les découvertes en cours de travaux engendrant des adaptation notamment en matière de sécurité incendie donc évidemment primordiale. Une part des suppléments relève de demande d'amélioration de finitions extérieures du BAM, parvis en bois, placement de pierres bleues, réalisation d'un éclairage pour la mise en valeur. L'auteur de projet a respecté les délais imposés. Il faut toutefois se rappeler, qu'au moment de l'étude le

bâtiment était occupé, ce qui ne permettait pas de réaliser certaines investigations. De plus, le bâtiment avait déjà subi une rénovation lourde dans les années 70 et nous ne disposons plus d'aucuns documents techniques permettant de connaître avec précision le bâtiment qui date de la fin du 19^{ème} siècle. Un chantier de rénovation aussi lourd que celui entrepris au musée des Beaux-arts est toujours l'objet d'imprévus résultant de la structure existante du bâtiment. Ces découvertes engendrent donc des augmentations des coûts, soit par l'augmentation des quantités de travaux initiaux, soit par la réalisation de travaux non prévus initialement qui doivent alors faire l'objet d'avenants avec l'entreprise. D'autres augmentations résultent d'une volonté d'adapter le bâtiment à une capacité d'accueillir le plus grand nombre d'expositions dans des conditions optimales tant pour les visiteurs qu'en matière de protection des œuvres vis-à-vis du prêteur et des organisateurs qui sont, comme vous le savez, de plus en plus exigeants. Au niveau des subsides, les arrêtés de subvention résultant des fiches projet transmises ont fixé l'enveloppe Beaux-arts à 7.850.000 TVA et honoraire compris. Courant octobre 2006 nous avons sollicité une augmentation d'enveloppe pour les Beaux-arts provenant d'une part du transfert du solde disponible sur l'enveloppe Abattoirs, ces travaux étant donc terminés, d'autre part d'un complément d'enveloppe pour lequel le gouvernement wallon nous a déjà octroyé en date du 30/11/2006 des part FEDER à hauteur de 318.434 € et pour lequel le cofinancement au niveau budget propre de la Région Wallonne et de la Communauté Française est en cours de négociation. Nous devrions donc rester au même pourcentage d'intervention de la Ville sur ce projet. Il est à noter que cette démarche a été réalisée au niveau de tous les dossiers cofinancés par le FEDER, l'Europe mettant une enveloppe à disposition, des glissements de fonds sont réalisés en fonction de soldes disponibles de dossiers clôturés ou de projets abandonnés. Voilà quelques informations pour Monsieur Colette. Nous allons donc passer au vote.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

31 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, BEUGNIES, Mme OUALI, Mme KAPOMPOLE, COLINIA, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT, BRESART, Mmes BOUROUBA, HOUDART

11 NON : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, M. MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, MM. DUQUENNE, HAMBYE , PREVOT, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU

ADOPTE – 10^{ème} et 11^{ème} annexes

5^e objet : Délégation de signature de Monsieur le Secrétaire communal. Information.
3^e 1^e E/2007.SMP/délégation

ADOPTE à l'unanimité – 12^{ème} annexe

6^e objet : Réseau Assuétudes Mons-Borinage. Adhésion et approbation des statuts de la nouvelle ASBL. Service Prévention 22.2007.12

Madame Anne-Marie Mercier, Conseillère : J'ai vu, Madame la Bourgmestre, qu'il y avait une nouvelle asbl pour s'occuper du réseau assuétude de Mons-Borinage. Je voudrais bien que dans le futur on puisse avoir une idée de l'avancement ou du recul des addictions dans le grand Mons. Est-ce que c'est possible ? En s'adressant au réseau d'assuétude.

Madame Catherine Houdart, Bourgmestre ff. : on demandera un rapport complet Madame Mercier. Un rapport complet sera demandé. J'ai une petite note d'introduction peut-être à faire si vous le souhaitez par rapport au réseau d'assuétude Mons-Borinage. Afin donc de se conformer au décret de la région Wallonne du 21 novembre 2003 et à son arrêté d'application de juin 2004 relatif à l'agrément et aux subventionnement des réseaux d'aide et de soins et de services spécialisés en assuétude, les acteurs locaux se sont mis au travail sous l'impulsion du Service de Prévention de la Ville de Mons et de l'asbl 7, centre d'aide aux fumeurs de l'UMH. Le décret stipule que les acteurs locaux traitant la thématique des assuétudes doivent s'organiser sous la forme d'une asbl. La région Wallonne est divisée en zones qui doivent organiser leur réseau assuétude. Nous appartenons donc à la zone 7 et comprenons Mons et le Borinage. Les assuétudes prises en compte sont l'alcool, les drogues illicites, le tabac, les jeux, la cyberdépendance, internet. Les objectifs du réseau sont de porter la concertation locale des structures spécialisées dans les 4 secteurs d'assuétude, de donner un premier avis local sur les nouveaux projets déposés pour la subsidiations à la Région Wallonne. La Région Wallonne prévoit d'ailleurs un budget de 25000 € par an par zone pour le fonctionnement des réseaux et l'engagement d'un coordinateur. Les structures locales qui se sont impliquées et qui seront structures fondatrices du réseau sont les 4 hôpitaux généraux de la région, à savoir, Ambroise Paré, Saint-Joseph Warquignies, Hornu,

Frameries et Baudour, l'hôpital psychiatrique le Chaîne-aux-Haies, les 3 centres de santé mentale provinciaux Mons Saint-Ghislain Colfontaine, l'asbl Media, l'asbl Parenthèse, le réseau Alto, l'union des Médecins généralistes Borains, la plate-forme Picarde de santé mentale, l'asbl 7, le contrat de sécurité de Boussu, etc. Bien sûr, la Ville et le CPAS. Les statuts de la nouvelle asbl, conformément au décret prévoient que l'assemblée générale correspond au comité de pilotage en majorité constitué de personnes exerçant dans la zone d'activité des domaines des assuétudes. Des institutions sont représentées à concurrence de 1 à 4 voix en fonction des secteurs d'activité. La Ville de Mons et le CPAS sont donc invités à adhérer à la nouvelle asbl RAMBO en désignant 2 personnes pour la Ville et une pour le CPAS.

ADOPTE à l'unanimité – 13^{ème} annexe

7e objet : Modification budgétaire n°1 à intervenir au budget 2007 du CPAS
Service extraordinaire -Approbation. G.F. TUTELLE/CPAS

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

39 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, BEUGNIES, BAILLY, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, COLINIA, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MOUCHERON, MM. DUQUENNE, HAMBYE, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT, BRESART, Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, M. TOUBEAU, Mme HOUDART

3 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT

ADOPTE – 14^{ème} annexe

42e objet : Plan Communal pour l'emploi – reconduction en 2007 1e 16.2864.PCE

Monsieur Bernard Beugnies, Conseiller : Donc en fait ici il s'agit plutôt d'un plan de la Région Wallonne appliqué aux communes si je puis dire puisqu'il nous donne droit à 39 et ½ équivalent temps plein. Mais est-ce que dans le cadre de notre plan communal pour l'emploi, je me permet de faire quelques suggestions et de poser quelques questions, je ne demande pas de réponses immédiates, je voudrais simplement que l'on se penche sur le problème pour pouvoir éventuellement dans quelques temps avoir un débat sur le problème de ce que l'on peut faire pour l'emploi au niveau communal. Je me souviens

que lorsque la Ducasse est devenue patrimoine immatériel de l'Humanité, le Collège avait lancé une espèce de micro-trottoir pour recueillir des suggestions afin de pouvoir exploiter le folklore, est ce qu'on ne pourrait pas relancer ça ? Moi personnellement j'avais été fortement intéressé par l'idée, parce qu'à l'époque je revenais d'une mission provinciale en Finlande et j'avais été littéralement subjugué par la manière dont les Finlandais avaient exploité le concept du père Noël. Quand j'ai vu ce qui arrivait là, je me suis dit pourquoi est ce que l'on ne pourrait pas exploiter le concept du Dragon de la même façon dont les Finlandais sont arrivés à exploiter le concept du père Noël. Il y a même toute une structure qui a été créée autour de ce concept qui a vraiment été rentabilisé. Est ce qu'on ne pourrait pas aussi, puisqu'on a une structure qui existe du budget participatif, relancer les idées dans le cadre d'un développement endogène et moi personnellement en ce qui concerne le folklore, j'avais imaginé de rouvrir une mine et que l'on puisse descendre dans cette mine qui serait par exemple le repaire des Dragons et que l'on pourrait la visiter tout au long de l'année. Il faudrait des combats de Dragons dans les mines. Voilà par exemple une idée. Est ce que les Fonds européens, par exemple, que l'on va encore recevoir, ne pourraient pas pour autant que l'on présente un projet bien ficelé, servir à cela ? Je souhaiterais que d'ici quelques temps on relance le débat sur le sujet et alors encore une autre question que je me pose puisque c'est à la mode, notamment, le microcrédit, dans quelle mesure est-ce que la Ville ne pourrait pas encourager au microcrédit et, la, c'est une question, dans quelle mesure un CPAS ne pourrait pas se porter garant des personnes qui contractent un microcrédit. Voilà une idée. De toute façon je ne demande pas de réponses dans l'immédiat mais j'aimerais bien que d'ici quelques temps l'on ait un débat sur le sujet. Je vous remercie.

Madame Catherine Houdart, Bourgmestre ff. : Par rapport au point 42, ça n'a absolument rien à voir...

Monsieur Bernard Beugnies, Conseiller : Ben c'est-à-dire que c'est le plan communal sur l'emploi.

Madame Catherine Houdart, Bourgmestre ff. : uniquement l'administration...

Monsieur Bernard Beugnies, Conseiller : ça prête à confusion en fait, c'est le plan de la Région Wallonne appliqué aux communes.

Madame Catherine Houdart, Bourgmestre ff. : Maintenant par rapport aux propositions que vous faites, il faudra qu'on y réfléchisse bien entendu en Collège et l'Echevin de l'Emploi peut-être pourra nous soumettre des idées à un moment donné. Peut-être pas

toutes celles que vous avez émises mais bon on peut y réfléchir en Collège en tout cas.

ADOPTE à l'unanimité – 15^{ème} annexe

Entrée de Monsieur Rossi, Conseiller : 43 présents.

43e objet : Motion relative à la création d'une Commission Consultative de l'Energie. Définition et objectifs.

Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal Jean-Pierre VISEUR.

Cabinet du Bourgmestre

Madame Catherine Houdart, Bourgmestre ff. : La parole est à Monsieur Jean-Pierre Viseur, Conseiller.

Monsieur Jean-Pierre Viseur, Conseiller : Oui merci Madame la Bourgmestre. Alors pour présenter cette motion donc que j'ai déposée, je vais commencer par reprendre une partie de mon intervention du 26 mars lors du débat budgétaire. A cette époque je proposais de constituer un groupe de travail qui aurait pour mission de réfléchir et de proposer des mesures simples et peu coûteuses en matière d'économie d'énergie évidemment ainsi que d'assurer le suivi de leur mise en place. Le sujet n'est pas que politique il doit impliquer tout le monde, c'est pourquoi je propose que ce groupe soit composé d'un représentant de chaque parti, mais aussi des représentants du personnel, du Secrétaire Communal, d'un technicien en la matière, d'un collaborateur du guichet de l'énergie et de quelques citoyens volontaires qui sont intéressés par le sujet des économies d'énergie et qui apporteraient ainsi un regard extérieur. Alors, nous parlions bien sûr de l'implication du citoyen et je relevais que dans la note qui accompagnait le budget, le Collège disait que la Ville de Mons veillerait également à soutenir toute initiative citoyenne en matière de création de centrale d'achat d'énergie. La note ne disait pas comment mais aujourd'hui que l'intention est d'aller plus loin et que simplement se grouper pour acheter de l'énergie, l'assistance de la Ville doit aussi inclure les économies d'énergie évidemment, le recours au fonds d'aide, aux primes, etc. ainsi que des achats groupés, non seulement de l'énergie mais aussi des panneaux solaires, des travaux d'isolation, de nouvelles chaudières basse consommation, ampoules basse consommation, etc. Voilà donc ce que j'évoquais le 26 mars 2007 dans le débat budgétaire. Depuis lors, à 2 reprises au moins le Conseiller Pascal Lafosse, qui est absent momentanément, est intervenu pour proposer la création d'un groupement d'achat d'énergie et nous avons toujours soutenu cette demande tout en souhaitant l'élargir à d'autres aspects et il est donc temps maintenant, à mon avis, de voir si le

Collège a vraiment la volonté de s'attaquer résolument en actes concrets aux diverses facettes de la problématique énergétique. Alors, pour autant que nécessaire, si il faut justifier l'urgence des actions à prendre en cette matière, je n'en cite que quelques unes : d'abord le rapport du Groupement des expert internationaux sur le climat, on pourrait prendre nombreuses de leur citations mais j'en ai choisi une qui dit : « les changements dans le style de vie et dans les types de comportements sont susceptibles de contribuer à l'atténuation dans l'ensemble des secteurs... » il faut comprendre de la production de gaz à effet de serre. Deuxième point qui justifie l'urgence, c'est évidemment le coût actuel de l'énergie qui pénalise lourdement nos concitoyens et en particulier ceux dont les revenus sont les plus faibles mais la première urgence dans ce cadre pour aider économiquement les plus faibles est évidemment de trouver le moyen de réduire leur consommation et dans un second temps seulement de baisser le prix unitaire par des achats groupés. Troisième point qui justifie l'urgence c'est évidemment la question du pic de pétrole qui est controversé, mais enfin, même si on ne sait pas à partir de quel moment la production faiblira par épuisement des réserve, de toute façon c'est évident qu'il s'agit d'une source non renouvelable et qu'il faudra passer aux énergies renouvelables. Alors cette problématique concerne bien sûr le pouvoir politique que nous sommes mais aussi nos concitoyens et la majorité, l'ensemble du groupe d'ailleurs, c'est toujours prononcé favorable à la participation citoyenne, nous considérons que cette participation doit aller bien au delà des aménagements de quartiers. Il ne faut pas minimiser mais en tout cas que la participation citoyenne doit pouvoir aller aussi vers les grands problèmes de société, en particulier dans celui-ci puisque les citoyens eux-mêmes ont des moyens d'actions au travers de leur mode de consommation. Voilà, c'est pour toutes ces raisons que notre groupe propose la création d'une commission permanente qui se pencherait sur l'ensemble de cette problématique. Une commission qui pourrait s'inspirer de la CCAT puisqu'il s'agit d'un principe de travail entre le politique et la société civile, en tout cas ses représentants. Une commission qui pourrait donc s'appeler Commission Communale de l'énergie composée des représentants des partis politiques, des représentants de l'administration communale, du Secrétaire Communal ou de son délégué, de techniciens en la matière, notamment ceux du guichet de l'énergie et au moins à raison de 50% au moins de citoyens intéressés par le sujet. On pourrait lui confier comme mission d'abord bien sûr d'étudier et de proposer des économies d'énergie qui seraient réalisables par les pouvoirs publics, Ville et CPAS, d'étudier des propositions d'actions qui pourraient être

mises en place par le pouvoir Communal mais alors pour aider pour impulser auprès des citoyens eux même des économies d'énergie. En quoi sont-ils en attente de la part des pouvoirs publics pour qu'eux même commencent à économiser l'énergie plus efficacement en tout cas, étudier comme je l'ai dit des moyens de proposer des achats groupés, pas seulement des achats d'énergie mais aussi de l'isolation, des panneaux solaires, des ampoules, etc. Cette commission pourrait se pencher aussi lors de la construction de nouveau bâtiments publics sur les mesures qui sont mises en place en matière d'économie d'énergie et émettre des recommandations. Un peu comme la plateforme des personnes à mobilité réduite qui est consultée pour voir si ce qu'on va faire en matière de mobilité réduite correspond au problème et bien cette commission spécialisée se pencherait de la même façon sur les problèmes énergétiques. On a parlé déjà tout à l'heure du BAM, à tort ou à raison, je ne saurais pas le dire, mais en tout cas il semblerait qu'en matière d'économie d'énergie, l'on n'a pas fait tout ce qu'il était possible de faire alors que c'était tout de même un chantier d'envergure. Et enfin cette commission pourrait évidemment de sa propre initiative se pencher sur toute la problématique de l'énergie et remettre des recommandations ou des avis en cette matière. Voilà un peu la justification de cette commission, je ne vais pas vous relire la motion d'une part parce que elle se trouvait dans le dossier et que je suppose que les plus consciencieux d'entre vous aurons pris la peine de la lire et d'autre part parce que cette motion reprend l'argumentation que je viens d'évoquer, ce n'est pas la peine de faire deux fois la même chose. Voilà la Madame la Bourgmestre, chers collègues, ce que je souhaite soumettre à votre vote.

Madame Catherine Houdart, Bourgmestre ff. : Merci Monsieur Jean-Pierre Viseur, Conseiller. Conformément à la volonté affirmée dans le programme de législature, il est une évidence que le Collège Communal entretient la volonté de s'engager dans des actions concrètes qui visent à une meilleur gestion de l'énergie et donc des coûts et de ses conséquences sur l'environnement. C'est pourquoi non seulement nous pensons que nous devons mettre en place une instance de réflexion et d'action dans le domaine de l'énergie mais nous comptons aller plus loin. Je vais vous expliquer un petit peu les idées que nous avons formulées. Les services de la Ville recourent déjà dans leurs domaines de compétences à une série de bonnes pratiques en faveur d'un meilleur développement durable notamment dans le domaine de la consommation d'énergie, du commerce équitable ou d'une mobilité plus douce. Par ailleurs il semble indispensable de créer d'une part un inventaire de ce qui existe, une sorte de diagnostic, mais surtout

de mettre effectivement en œuvre une série d'actions en faveur d'un développement plus durable. Pour nous accompagner dans cette démarche, l'agenda 21 est un outil pratique qui pourrait donc nous aider. De même le plan d'action du projet de Ville en cours de relecture devra inclure les pratiques que nous initierons dans le cadre de cette démarche. Pour ce faire, il est également indispensable que des agents qualifiés puissent être dédiés à cette matière au sein de l'administration. C'est pourquoi le Collège a décidé ce matin d'accueillir un stagiaire éco-conseiller dans le cadre des formations dispensées par l'institut d'éco-conseillers reconnu par la Région Wallonne, pour une période de 6 mois à dater de mi Août. De même le Collège s'inscrit dans le programme Commune énergétique initié par la Région Wallonne qui vise à bénéficier de points APE permettant d'engager pour une période de 2 ans un conseiller en énergie qui sera dans un premier temps exclusivement chargé de la gestion énergétique du patrimoine Communal et du contrôle des normes de performances énergétiques lors de la délivrance du permis d'urbanisme. Enfin, permettez moi de revenir plus précisément à la motion dont vous nous avez fait part, concernant la constitution d'une commission. Comme les élus des partis démocratiques s'en souviendront, lors de la campagne des communales, nous avons tous eu l'occasion d'échanger sur l'ensemble des thématiques liées au développement durable avec un panel d'associations dans le cadre de l'initiative « ça passe par ma Commune ». Ces associations étaient Oxfam, Max Havelar, Eco consommation, Nature et Progrès, etc. Le Collège a souhaité continuer le travail initié en collaboration avec ces associations. C'est pourquoi en synergie avec elles, nous proposons de créer un conseil consultatif en développement durable. Ce conseil serait constitué d'un représentant par parti démocratique, des associations présentes notamment dans le cadre de l'initiative « ça passe par ma commune » mais aussi à d'autres qui le souhaiteraient et bien sûr des fonctionnaires communaux. Ce conseil, sorte de comité de pilotage de l'Agenda 21, aurait pour mission de proposer au Collège un diagnostic des actions initiées en matière de développement durable sur le territoire de la Ville, des priorités, un plan d'action et de mise en œuvre. La consultation des citoyens devra également être prévue dans ce cadre sous un schéma discuté par les membres du Conseil. Ce conseil consultatif pourrait bien entendu contenir des ateliers thématiques dans lesquels, la question de l'énergie pourrait être longuement évoquée. C'est pourquoi, conformément à votre souhait Monsieur Jean-Pierre Viseur, Conseiller, de constituer une commission sur l'énergie, puis-je me permettre de suggérer que celle-ci soit intégrée dans ce conseil consultatif de développement durable et ce de façon à

rencontrer l'objectif partagé par tous, assurer une concrétisation progressive d'un développement durable pour notre Ville dans les divers pans qui relèvent de la gestion d'une Commune.

Monsieur Jean-Pierre Viseur, Conseiller : Bien, merci de votre réponse, parce qu'il y a quand même plusieurs choses qui semblent intéressantes dans tout ce que vous m'avez répondu. D'abord qu'il y ait des fonctionnaires qui soient dédiés à cette problématique, des éco-conseillers, ça manquait pour le moment et donc, ça c'est très bien. Alors, en ce qui concerne la commission, c'est clair que l'on ne va pas faire 2 commissions qui vont se concurrencer ou qui vont agir en parallèle. La problématique énergétique fait partie du développement durable donc s'il y a une commission Communale du développement durable dans laquelle un pôle énergétique fort existe, il n'y a pas de problème, j'ai d'ailleurs après le dépôt de ma motion, eu connaissance de ce projet là, que je n'avais pas auparavant et donc je veux tout à fait m'inscrire dans cette démarche là, pour autant bien sûr qu'il y ait une collaboration qui ne soit pas sur un mode de collaboration majorité/opposition. Il faut que ce soit quelque chose dans lequel nous allons tous pouvoir apporter efficacement, le plus efficacement possible, notre pierre. Si c'est dans cet esprit là donc c'est d'accord. A une condition ou 2 quand même qu'il me semble pouvoir émettre mais dont nous aurons l'occasion de discuter par après : d'abord il faut que cette commission soit dynamique parce qu'il y a parfois eu des commissions consultatives qui ont été créées et qui n'ont pas avancé, qui n'ont débouché sur rien du tout. Je souhaite en tout cas que dans la mesure où il y aura un pôle citoyen important, que la présidence de cette commission soit comme c'est le cas pour la CCAT, confiée à quelqu'un qui n'est pas un mandataire et qui va donc pouvoir avoir l'initiative de convoquer cette commission puisqu'il en aura la présidence. Il faut aussi qu'elle ait un minimum de moyens, parce que je sais bien que les finances sont serrées, mais si il y a maintenant du personnel dédié au développement durable, il faut que la commission puisse profiter de ce personnel et éventuellement aussi pour quelques travaux de secrétariat parce que l'on peut créer tout ce que l'on veut, si on le crée sans donner de moyens, on sait bien que cela ne débouche sur rien. Donc il ne faut pas en donner trop, mais il faut donner quand même ce qui doit être nécessaire pour pouvoir la faire fonctionner et je souhaite enfin que cette commission ne soit pas uniquement du court terme, ne réfléchisse pas uniquement à des actions ponctuelles qui n'ont pas de lendemain mais qu'il y ait à la fois bien sûr des actions de court terme à faire parce que je l'ai dit moi-même, il y a urgence, mais aussi une réflexion sur une

politique à long terme que mènera la Ville, le CPAS ou les pouvoirs publiques au niveau local. Voilà un peu dans quel cadre la proposition que vous faites m'agrée, il n'y a pas de problème pour que nous nous inscrivions dans cette démarche là. On en rediscutera ultérieurement, mais enfin je fixe un peu le cadre que nous défendrons en parlant de moyen et de long terme, en parlant de la présidence extérieure au Conseil et même à la Ville. Que ce soit des citoyens, je crois qu'il y a un certain nombre de choses sur lesquels éventuellement le Collège peut répondre maintenant mais en tout cas peut réfléchir dans la réplique que je viens de vous faire étant donné cela pour autant que globalement vous marquez votre accord sur les idées que je viens d'émettre, je ne demande pas de vote sur ma motion, puisque l'on va travailler à cette commission là.

Madame Catherine Houdart, Bourgmestre ff. : Il n'y a pas de soucis par rapport à ce que vous avez dit d'ailleurs les modalités pratiques n'ont pas encore été arrêtées, on a eu encore des réunions récemment avec les personnes qui travaillent pour « ça passe par ma commune », il y a encore une réunion qui est prévue en juillet et c'est quelque chose qui va bouger et c'est ce que l'on veut en tout cas. Donc on ne vote pas sur le point puisque vous proposez de retirer votre motion momentanément en tout cas, ok merci beaucoup.

REMIS

8e objet : Remploi de fonds à concurrence de 65.400 € destiné à financer les travaux de sécurisation aux anciens Ateliers Piérart. Gestion f. 7067

ADOPTE à l'unanimité – 16^{ème} annexe

9e objet : Fabrique d'Eglise Ste Waudru Mons – escompte de subside - autorisation – restauration des gargouilles et pierres avoisinantes des tours I et IV du transept de la Collégiale Ste Waudru Gestion f. 79002

Monsieur Jean-Pierre Viseur, Conseiller : Pour le point neuf, il y avait eu un petit problème en commission ou j'avais demandé une réponse. Le problème était qu'il y avait 95% du paiement prévu par la Région Wallonne, 1% par la Province, 1% par la Fabrique d'Eglise et il restait 3% à payer et personne ne savait qui allait les payer. Comme je suppose que l'on paiera 100%, j'aimerais bien avoir la réponse.

Monsieur Richard Miller, Echevin : Voilà, le compte est bon.

ADOPTE à l'unanimité – 17^{ème} annexe

10e objet : Zone de Police Mons-Quévy. Dotation 2007. Approbation du Gouverneur. Information. Gestion f.

ADOPTE à l'unanimité – 18^{ème} annexe

11e objet : Site de la Maison Van Gogh à Cuesmes – Acquisition de parcelles de terrain sises à Cuesmes, rue du Pavillon, cadastrées ou l'ayant été Mons 6e Division – section A/2 n°s 210P7 pie et 210 p13 pie. Cellule foncière RF/MV

Monsieur François Collette, Conseiller : Le Collège demande au Conseil de voter l'acquisition de parcelles de terrains sises à Cuesmes, rue du Pavillon, cadastré 6^{ème} division etc. Le dossier révèle que c'est à 1 € symbolique et nous pouvons évidemment, nous devons approuver ce point mais ne jouez plus s'il vous plait à nous faire peur. On a construit le pavillon d'entrée, le pavillon d'accueil, billetterie etc. de la maison Van Gogh à Cuesmes sur un terrain qui n'appartenait pas à la Ville. Sans que l'on ait demandé au propriétaire de renoncer au droit d'accession. S'ils avaient été de mauvaise foi, ils auraient dit, merci donnez moi la clé, je suis le propriétaire, je m'en vais. La prochaine fois ne faites plus ça ce n'est pas très prudent hein.

Monsieur Richard Biefnot, Echevin : Non, non mais nous avons de toute façon l'accord de l'IDEA et c'est clair que sur ce plan là, l'IDEA ne peut pas être taxée de mauvaise foi. On savait très bien que nous étions des partenaires dans ce dossier là. C'est un concours de circonstances qui fait que moyennant des rappels etc. cette confirmation vient au Conseil après l'inauguration mais nous étions entre gens de bonne foi, il n'y a pas de problème donc il n'y a pas de raison d'avoir peur. Je pense qu'au niveau du Collège, personne n'a eu peur dans ce dossier là.

Madame Catherine Houdart, Bourgmestre ff. : Moyennant ces infos, est-ce que l'on peut considérer le point 11 comme approuvé ?

ADOPTE à l'unanimité – 19^{ème} annexe

12e objet : Rétrocession d'un bout de terrain d'une contenance mesurée de 90 centiares à prendre dans la parcelle de terrain cadastrée ou l'ayant été Mons-4e division – section B n° 699 K. Cellule foncière RF/MV

ADOPTE à l'unanimité – 20^{ème} annexe

13e objet : Aliénation d'une parcelle de terrain sise à Jemappes, rue Nouvelle Chasse, à prendre dans celle cadastrée ou l'ayant été comme terre vaine et vague, section A n° 131 S6 d'une contenance mesurée de 86 centiares. Cellule foncière RF/MV

ADOPTE à l'unanimité – 21^{ème} annexe

14e objet : Acquisition d'un bien sis à Mons – rue de la Trouille, n° 6 cadastré ou l'ayant été Mons 1e Division-section H n° 11116 D pour une contenance de 27 ares 82 centiares. Cellule foncière RF/MV

REMIS

15e objet : École communale de la rue Defrise à Flénu. Remplacement dubardage et des corniches. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3e 1e 2007/sub/722.100/MCP

ADOPTE à l'unanimité – 22^{ème} annexe

16e objet : Ecole du Bois de Mons. Réfection des maçonneries et parois extérieures des préfabriqués. Approbation du projet réactualisé 3e 1e 2002/sub/722.050/MCP

Madame Anne-Marie Mercier, Conseillère : Monsieur l'Echevin, ma question concerne donc le projet visant l'école du Bois de Mons et réactualisé. Mais je me pose la question suivante, qu'est ce qu'il fait que Eddy Devos, avait été choisi parce qu'il était le moins onéreux et qu'ensuite on ait repassé aux établissements Deghislage. Il y avait une belle différence entre les deux mais je ne saisi pas bien.

Monsieur Marc Darville, Echevin : Vous voulez bien répéter votre question, je n'ai pas bien assimilé excusez moi.

Madame Anne-Marie Mercier, Conseillère : Je la relis. C'est le projet concernant l'école du Bois de Mons et réactualisé. Comme l'article le mentionne. Ma question à moi est la suivante : qu'est ce qu'y fait que Eddy Devos, qui avait été choisi parce qu'il était le moins onéreux pour faire des travaux et qu'ensuite on soit repassé aux établissements Deghislage. Qui étaient manifestement plus chers.

Monsieur Marc Darville, Echevin : Oui, ici donc, le choix de l'entreprise c'est le Collège, ce n'est pas le Conseil Communal, mais je tiens à vous dire que c'est l'entreprise Deghislage qui a été désignée par le Collège Communal le 4 février en 2004. Donc je crois que vous devez faire une erreur et il y a eu un défaut de subside de la part de la communauté Française qui a refusé de subsidier ce projet donc nous avons du relancer complètement une procédure, puisque entre 2003 où le dossier a été transmis et 2007, on a trouvé préférable de relancer une nouvelle procédure d'adjudication et c'est ce que nous vous proposons. Donc on ne désigne personne ici, on décide de relancer une procédure d'adjudication.

Madame Anne-Marie Mercier, Conseillère : Oui, ça va, merci Monsieur l'Echevin.

Madame Catherine Houdart, Bourgmestre ff. : Moyennant ces informations, on peut approuver le point 16 ?

ADOPTE à l'unanimité – 23^{ème} annexe

17e objet : Bâtiments communaux, raccordements. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3e 1e 2007/104.015/MCP

ADOPTE à l'unanimité – 24^{ème} annexe

18e objet : Clôture du Programme Triennal 2004-2006 – Approbation du programme triennal partiel actualisé 3e 1e Triennal 2004-2006/ ML

ADOPTE à l'unanimité – 25^{ème} annexe

19e objet : Acquisition d'une camionnette fourgon. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/2e E/2007.136.051.EC

ADOPTE à l'unanimité – 26^{ème} annexe

20e objet : Modification des équipements de voirie (égouttage). Construction de surfaces commerciales, d'un ensemble de logements et aménagement d'un parking sis Chemin de la Procession et de la Justice à Mons dans le cadre d'une demande de permis unique 3e 2e A/8437/CDP dossier C/3/122

ADOPTE à l'unanimité – 27^{ème} annexe

21e objet : Ecoles primaires et maternelles communales. Ouverture de classes complémentaires au 30.4.2007. 8e/1e 64

ADOPTE à l'unanimité – 28^{ème} annexe

22e objet : Budget Participatif : terrains de loisirs – lot 2 : Plan Incliné à Jemappes Approbation du projet, du mode de passation et des conditions du marché 3e 1e E/2007.sub.764.100.02/EC

REMIS

23e objet : Ancienne Maison communale de Jemappes – PGV 2005-2006-2007 – 4 lots. Approbation des projets, des modes de passation et des conditions de marché. 3e/1e E/2007.PGV 832.504.BD

ADOPTE à l'unanimité – 29^{ème} annexe

Entrée de Monsieur Lafosse, Conseiller : 44 présents.

Madame Catherine Houdart, Bourgmestre ff. : Alors nous passons maintenant aux questions.

Monsieur Jean-Pierre Viseur, Conseiller, sur les produits vendus sous l'appellation DOUDOU. Est-ce qu'ils sont issus du commerce équitable.

Monsieur Jean-Pierre Viseur, Conseiller : Oui, merci Madame la Bourgmestre, ben comme tout à l'heure je vais repartir d'une intervention précédente pour justifier cette question. C'était le 18 décembre 2006 lorsque nous avons débattu du programme de législature, j'avais émis la proposition suivante : Je disais donc, vous souhaitez labelliser l'appellation DOUDOU, ça se discute sur le fond dans la mesure où ce serait un peu privatiser un patrimoine public reconnu patrimoine de l'Humanité, mais si cela se fait, un des critères devrait être que les produits vendus sous l'appellation DOUDOU devraient être du commerce équitable. Je me basais d'ailleurs là-dessus en partie sur votre propre programme politique qui disait en page 13, dans le cadre de la gestion de son patrimoine, nous poursuivrons la politique de consommation responsable. Donc, nous devrions être bien d'accord là-dessus me semble-t-il. Or, à l'occasion de la ducasse 2007, donc celle que nous allons vivre dans quelques jours, comme chaque année il y a un t-shirt spécial DUCASSE qui est sorti, DUCASSE 2007. Et donc, ce t-shirt est mis en vente, il fait même l'objet de la page d'accueil du site web de la Ville. Or un t-shirt, c'est vraiment un article typique qui peut être fabriqué équitablement. Donc je vous pose la question de savoir si la fabrication de ce t-shirt est issu du commerce équitable, si il y a un label dans ce sens, sinon, si vous avez quand même un minimum de garantie quand aux conditions de fabrications, dans quel pays ils ont été fabriqués, par quelle firme, par quel sous-traitant éventuel, enfin tout ce que vous pouvez nous dire qui concerne la fabrication éventuellement équitable de ce t-shirt.

Madame Catherine Houdart, Bourgmestre ff. : Merci Monsieur Jean-Pierre Viseur, Conseiller. L'asbl Saint-Georges de Mons, en collaboration avec le Collège Communal, a mené cette année en effet une toute nouvelle initiative dont je vais vous rappeler les grandes lignes. L'objectif était d'aboutir à une image officielle du DOUDOU 2007, avec le concours du plus grand nombre de citoyens. En effet, pour que les montois puisse s'approprier l'image, il nous paraissait évident de devoir associer le plus grand nombre. C'est pourquoi un concours a été largement lancé via le site internet de la Ville et du journal La Province, mais également par voix de communiqués. 186 dessins nous sont parvenus et 30 ont été sélectionnés par un jury composé du conseil d'administration de l'asbl et du président de la procession du Car d'Or et du Doyen. Ces dessins sélectionnés ont fait l'objet d'une exposition dans la salle des Sacquiaux pendant 10 jours, période durant laquelle les citoyens ont été invités à voter pour le

dessin préféré. Nous avons compté d'ailleurs plus de 3570 votes. C'est dire si l'intérêt des montois était réel et la participation de ceux-ci importante. L'asbl en collaboration avec le Collège, après avoir retenu le dessin ayant obtenu le plus de suffrage, a décidé bien sûr d'en faire l'affiche officielle. Il a été également décidé de le décliner en t-shirt. En effet, à ce jour plus de 1000 t-shirt ont déjà été vendus par l'asbl ce qui est donc un vrai succès. Un appel d'offre a été lancé par l'asbl et c'est UZO création, une société basée à Quaregnon qui a donc obtenu le marché. Cette société a commandé le t-shirt à un fournisseur qui adhère à la charte de la communauté européenne, interdisant le travail des enfants. Nous avons donc une garantie à cet égard. C'est UZO création qui s'est ensuite chargé dans ses propres ateliers de confectionner les dessins sur les t-shirts. J'espère ainsi avoir pu vous apporter quelques éclaircissements.

Monsieur Jean-Pierre Viseur, Conseiller : Je sais que c'est une question, y a pas de réplique m'enfin je crois que l'on peut aller plus loin que ce qui a été fait, le travail des enfants c'est quand même très parcellaire et donc pour la prochaine DUCASSE, ce serait bien de réfléchir vraiment à des produits issus du commerce équitable.

Madame Catherine Houdart, Bourgmestre ff. : Deuxième question. La question de Monsieur François Collette, Conseiller sur le pont barrage du Moulin au bois à Hyon.

Monsieur François Collette, Conseiller : Oui, en réalité, c'est le prolongement de l'intervention que j'avais faite à propos d'un point sur la circulation, le plan de circulation de Hyon, j'avais à l'occasion du débat sur ce point et à raison de l'avenir du passage automobile éventuel sur le pont barrage du déversoir du Moulin au bois, posé des questions sur les résultats de l'étude de stabilité, les intentions du Collège en matière de restauration, en matière de classement en tant que monument et l'incidence éventuelle de ce classement et de cette restauration sur la circulation. N'ayant pas eu de réponse au précédent Conseil, je me permets de poser la question à l'avance pour enfin entendre ce que j'attendais. Je vous remercie.

Monsieur Marc Darville, Echevin : Merci de votre question Monsieur François Collette, Conseiller, donc le Collège a désigné le 9 mai 2006, un auteur de projet, afin d'établir un avant projet relatif aux travaux de stabilisation et de restauration du pont barrage du Moulin au Bois. La présentation de cet avant projet qui tient compte des caractéristiques primitives du site a été réalisée le 13 février 2007. Le Collège a marqué son accord sur les phases 1 et 2 de l'avant projet, soit la phase 1, sécurisation des abords immédiats, puisque là il y a éventuellement du danger pour les personnes et 2, restauration, donc la phase 2, restauration du pont. Pour estimer le coût de la phase 1 une série de carottages

a été demandée à une firme spécialisée afin de déterminer avec plus de précision l'état des fondations du pont et par conséquent la nature des interventions à mener dans le cadre de la sécurisation. Nous sommes toujours en attente des résultats de ces forages. Je dois vous dire que les premiers carottages ont été effectués mais il s'avère qu'un deuxième carottage doit être effectué mais là on doit attendre un accord avec les pêcheurs. Les conclusions de l'examen visuel du pont stipulent qu'aucun problème majeur de stabilité n'a été constaté. Parallèlement à ce projet, un accident de roulage, dans la nuit du 29 mars, a endommagé fortement un des parapets du pont. Le démontage de ce dernier a été nécessaire. Un dispositif de sécurité a été posé afin de garantir la sécurité des usagers et vu l'étroitesse de ce pont, la circulation des véhicules a été interdit. Le maintien de la circulation sur ce pont sera réexaminé dans le cadre de la présentation du projet finalisé et dans tous les cas, la réouverture à la circulation ne pourra être réalisée qu'après réfection du parapet du pont. Les possibilités de classement du site seront également examinées dans le cadre de l'analyse de ce projet.

Madame Catherine Houdart, Bourgmestre ff. : Merci Monsieur l'Echevin, troisième question.

Monsieur François Collette, Conseiller : Donc si j'entends bien, il n'y a pas de dossier d'étude, de conclusion de l'étude qui a été demandée. Ce dossier n'est pas visible, n'est pas tangible. Il n'est pas bouclé.

Monsieur Marc Darville, Echevin : Le dossier est en cours. Donc on attend pour le finaliser le deuxième sondage, la deuxième série de carottages qui sont nécessaires, donc dès que cette deuxième série de carottage sera effectuée et que nous aurons les résultats nous pourrons finaliser le dossier.

Madame Catherine Houdart, Bourgmestre ff. : Alors, troisième question. Monsieur François Collette, Conseiller concernant le verre de l'amitié qui précède la Ducasse de Mons.

Monsieur François Collette, Conseiller : Oui, il y en a beaucoup.

Madame Catherine Houdart, Bourgmestre ff. : Le vendredi ?

Monsieur François Collette, Conseiller : Non, un peu tous les jours. En fait j'avais été interpellé à la réception de ce petit carton rouge pour deux raisons, trois. Le premier c'est qu'il y ait le logo officiel de Mons, le seconde classe, avec les 4 lettres et il y avait le titre de l'invitant qui était le bourgmestre en titre et j'ai évidemment pensé que cette invitation émanait de la Ville de Mons puisqu'il y avait son logo et qu'elle émanait du Bourgmestre. Tout de suite je précise que l'enveloppe ne portait pas l'écu de la Ville

mais bien l'adresse privée de Monsieur Di Rupo. Mais il y a une autre raison qui m'interpellait c'est que le premier juin prochain, à 19 heures, nous sommes toujours en campagne électorale et que je sache, le Bourgmestre en titre, Ministre président, président du PS, abondance ne nuit pas, candidat tête de liste à la Chambre, dans la circonscription du Hainaut ne peut pas offrir un verre puisque tous les cadeaux y compris les chopes sont interdits par la loi sur les dépenses électorales de 1993 amendée à plusieurs reprises. Et donc, j'ai imaginé que c'était la Ville de Mons qui offrait ce verre ou qui payait le verre. Et j'ai entendu mon chef de groupe qui m'a déjà rapporté que la question avait été posée en section et que la réponse était négative. La Ville de Mons met quand même peut être le site des anciens abattoirs à disposition de Monsieur le Bourgmestre en titre et mon chef de groupe de me dire, attention, la loi sur les dépenses électorales fait une exception pour les manifestations récurrentes qui se déroulent aussi en dehors des périodes électorales. Jurisprudence du festival de Dour. Je dis oui, récurrente mais ce ne serait récurrent que si l'invitant était toujours Bourgmestre. Alors il dit Bourgmestre en titre mais cela n'existe pas, il est Bourgmestre empêché. Je me pose quand même dans ces conditions des questions. Il est évident que les questions que j'avais posées au Collège puisque je connais la réponse, la Ville de Mons ne dépense pas un franc pour cette réception, je n'ai évidemment pas l'intention d'obtenir des révélations privées ou de la personne privée qui fait cette invitation, c'est son affaire et ce n'est pas le lieu d'en débattre. Je vous remercie.

Madame Catherine Houdart, Bourgmestre ff. : Je vous remercie simplement de l'intérêt que vous portez au pot de notre Bourgmestre en titre. Simplement vous signaler que ces réceptions ne sont pas en charge de la Ville ni la confection des cartons d'ailleurs, peut-être que la couleur vous dérange, je ne sais pas, ni leur envoi, ni la location du groupe musical qui animera la réception, ni d'ailleurs les boissons. J'espère que vous êtes rassuré. Simplement vous dire aussi que, à peu de chose près, ça doit faire une vingtaine d'année que ce drink là est organisé, 25 ans que ce drink là est organisé. Question suivante, madame Savine Moucheron, concernant les arbres de Saint-Symphorien.

Madame Savine Moucheron, Conseillère : Oui, merci Madame le Bourgmestre. Alors, la place de Saint-Symphorien a subi un véritable désastre. Ses tilleuls ont été dépourvus de leur feuillage. Renseignements pris, les arboriculteurs vous diront que les tilleuls sont en fleurs au mois de mai et de juin et que l'on n'élague pas un arbre lorsqu'il s'apprête à fleurir. De plus l'élagage du tilleul est préconisé de novembre à février,

avant les montées de sève. Nous souhaiterions savoir pourquoi l'on a attendu le mois d'avril pour élaguer ces arbres, qui plus est en pleine nidification.

Madame Catherine Houdart, Bourgmestre ff. : Merci. Monsieur l'échevin Darville.

Monsieur Marc Darville, Echevin : Madame Savine Moucheron, Conseillère, la taille des tilleuls de la place de Saint-Symphorien a été réalisée dans le cadre du marché élagage et abatage des arbres approuvé par le Conseil communal le 22 mai 2006 et ce, dans les délais autorisés. Je sais que vous êtes une jeune Conseillère mais vous allez apprendre beaucoup sur les marchés publics et vous allez voir qu'on ne fait pas ce que l'on veut, dès que l'on désigne un marché public, on n'est plus tributaire des conditions puisqu'elles sont figées sur papier et on est encore moins tributaire des conditions climatiques. Ces arbres n'ont jamais eu de charpente libre. Il s'agit d'une taille récurrente qui a été choisie lors de la création de la plantation du site suite à la présence du ballodrome. Les arbres ont toujours été taillés sur l'ensemble afin de maintenir une harmonie et un équilibre. La taille de cette année n'a pas dérogé à cette règle sauf en ce qui concerne les conditions climatiques, cela c'est la seule chose, le seul paramètre que nous ne savons pas contrôler malheureusement. En effet, suite aux conditions climatiques favorables de ce début d'année, la taille a été réalisée en vert. Les avis du service des plantations de la Ville et de services extérieurs à l'Administration ont été pris. Les tilleuls peuvent être taillés en vert surtout dans le cas présent où le diamètre des branches avoisinait les 4 à 5 cm. Néanmoins, ce type de taille a pour effet de retarder et réduire la vigueur des futures pousses. Aucune nidification n'a été constatée préalablement aux travaux d'élagage. Alors, pour votre information complète, sachez que le cahier des charges « élagage et abatage d'arbres » a été approuvé, comme je l'ai dit tantôt au Conseil communal du 22 mai 2006, le Collège a désigné le 12 décembre 2006 la firme D-GERARD de Braine-l'Alleud pour le lot 4 ; le lot 4 c'est Saint-Symphorien. Cette décision a été notifiée le 22.1.2007, la date réelle du commencement était le 23.4.2007, il y avait dans le cahier des charges un délai d'exécution de 60 jours et comme la date fixée pour l'achèvement des travaux était le 30.4, les travaux étant réalisés le 23.4, le marché a été réalisé suivant le cahier des charges.

Madame Savine Moucheron, Conseillère : Merci beaucoup, mais il faudra peut-être alors revoir et je serai plus attentive au cahier des charges, car c'est un peu dommage, je suppose que tout le monde connaît la place de St-Symphorien, passez-y pour le moment, c'est un peu pathétique.

Madame Catherine Houdart, Bourgmestre ff. : Madame Savine Moucheron, Conseillère toujours, concernant la rue des Canadiens à Hyon.

Madame Savine Moucheron, Conseillère : Depuis plusieurs mois maintenant, les riverains de la rue des Canadiens à Hyon doivent subir spécialement aux heures de pointe, de gros encombrements de circulation suite à une modification du parking au sein de la rue. Le 25 janvier 2007, j'ai envoyé un mail à ce sujet au Cabinet de la Bourgmestre ainsi qu'au service Gestion Espaces Publics, on m'a certifié qu'une réunion devait avoir lieu à ce sujet la semaine qui suivait et que les riverains seraient informés des décisions prises et de la suite réservée aux remarques émises. A ce jour, soit plus de 4 mois après l'interpellation, personne n'a encore reçu de nouvelles. Est-ce qu'il est possible de savoir où en est la situation et quelles ont été les décisions prises ?
Merci.

Madame Catherine Houdart, Bourgmestre ff. : La problématique de la circulation et du stationnement de la rue des Canadiens a à maintes reprises été évoquée avec les riverains. Chacun est donc conscient que seul un investissement lourd donnant lieu à une restructuration complète de cette voirie permettrait d'obtenir une réponse satisfaisante pour ces problèmes. Sous l'ancienne législature, M. Jean-Claude Carpentier avec un groupe de travail s'est spécialement attaché à analyser la problématique de cette voirie et particulièrement la partie comprise entre la rue de la Cascade et le cimetière. Aux abords de l'école St-Joseph, il y avait indéniablement des problèmes de stationnement anarchique face aux habitations sur les accotements ou sur la piste cyclable. Cette situation est semblable devant l'ensemble des écoles du Grand Mons. Ces problèmes sont ponctuels, aux heures de dépôt et de reprise des enfants, en début et en fin de journée scolaire. En d'autres temps, le stationnement ne pose pas de problèmes. A la demande du directeur de l'école, il fallait sécuriser les abords même si un plateau a été créé il y a quelques années. En outre, il a été demandé de créer un trottoir entre l'école et la rue de la Cascade. Par ailleurs, la zone de stationnement avant et après l'école a été abrogée car cet aménagement n'était pas conforme aux prescriptions légales. La largeur de la rue est de 6m, si on enlève la zone de stationnement, il demeure 4m alors que la voirie doit être d'au moins 5,50 m pour permettre le croisement de véhicules. Une zone délimitée pour le stationnement ne pouvait donc être maintenue. Rien n'empêchait le stationnement d'un côté ou de l'autre de la rue. Il a donc été décidé d'interdire le stationnement avant le plateau côté opposé au nouveau trottoir car il y avait beaucoup de portes de garage et après le plateau de

l'école dans le sens montant. Ainsi, les automobilistes peuvent stationner côté opposé entre les accès carrossables des propriétés. Les espaces libres permettent ainsi aux automobilistes de se ranger dans les intervalles pour que le croisement puisse se réaliser. Un trottoir en pavé béton a été créé entre l'école et la rue de la Cascade avec trottoir traversant à la hauteur de l'Avenue du Bel Horizon. Deux nouveaux bacs à fleurs ont été créés sur le plateau pour ne laisser passer qu'un sens de circulation à la fois. Aux abords de l'école, nous rencontrons donc toujours des difficultés pour l'arrêt et le stationnement des parents à la rentrée et à la sortie des classes, stationnement devant les accès du garage, piste cyclable et sur l'accotement. Pour ce problème, nous envisageons d'organiser le stationnement des véhicules à cheval sur l'accotement au-delà du plateau de l'école en maintenant un passage pour piétons cela va de soi. Un règlement de police doit donc être rédigé. L'avis des services techniques doit être sollicité afin d'analyser la problématique des impétrants.

Nous passons maintenant aux interpellations. La première interpellation vient de M. Collette concernant l'urbanisation des Grands Prés.

Monsieur François Collette, Conseiller : Je vous remercie Madame la Bourgmestre. Je prolonge en réalité l'interpellation que j'avais faite dans le cadre de la deuxième délibération qui a été soumise au précédent Conseil et relative au projet de construction de 64 logements moyens par la société IDE IMMO II constituée à cette fin en partenariat de l'IDEA et de la société bruxelloise TPF, rue de la Sucrerie dont je rappelais que la SOCOFE était actionnaire de TPF et que le directeur général de l'IDEA était administrateur de SOCOFE. Le Collège n'avait pas pu répondre à mon interpellation et quelques jours plus tard, chacun des membres de ce Conseil recevait donc une lettre recommandée du directeur général de l'IDEA nous communiquant l'ensemble des délibérations du Conseil d'Administration de l'IDEA validant cette prise de participation. Dans mon ingénuité, j'avais cherché en vain la trace de ces sociétés car elles existaient déjà au Registre des Personnes Morales de Mons sans imaginer un instant, bon sang mais c'est bien sûr, que leur siège se serait trouvé à l'adresse de TPF à Uccle alors que leur objet social est de développer des projets dans la zone IDEA et plus particulièrement à Mons même. J'ai donc retrouvé ces sociétés à Uccle, j'ai eu tous mes apaisements sur leur transparence. Et je posais une question au sujet de la régularité du marché qui, selon moi, aurait dû être mis à la concurrence. Le directeur général, dans sa lettre, a estimé que la loi du 24 décembre 1993 sur les marchés publics n'était pas d'application aux projets immobiliers en question. J'en prends acte mais je voudrais

quand même relever que la loi s'applique aux intercommunales bien sûr mais aussi, selon l'article 4 §2 8°) de cette loi, aux personnes qui, à la date de la décision de lancer un marché ont été créés pour satisfaire spécifiquement des besoins d'intérêt général ayant un caractère autre qu'industriel et commercial et sont dotées d'une personnalité juridique ou dont la gestion est soumise à un contrôle des autorités ou organismes qui sont repris au début de l'article, c'est-à-dire notamment qui sont soumis au contrôle de l'intercommunale. En l'espèce, peut-on dire, que la construction de logements sociaux et moyens ne satisfait pas un besoin d'intérêt général et que la SA IDE IMMO II sort ou sortirait du contrôle de l'IDEA. Je ne sais pas ce que le Collège en pense. Deuxième réflexion. Je souhaite poser une question précise qui touche l'intérêt communal indiscutable, relatif à la création de logements sur le site des Grands Prés, conformément au schéma directeur que notre Conseil a adopté dans le cadre de la révision du plan de secteur du site des Grands Prés en général. Je ne pose donc pas des questions précises en matière de permis de bâtir puisque c'est une compétence du Collège par délégation de la Région, mais c'est une question générale sur l'avancement des projets d'urbanisation en logements du quartier qui est évidemment un sujet d'intérêt communal. Et alors que ni notre Conseil ni même la CCAT ne reçoit d'information, je constate lors de la réception de la dernière lettre de SAM, SAM est Sauvegarde et Avenir de Mons, je suis membre de cette association depuis toujours et je lis que effectivement, cette association non gouvernementale je vais dire, est elle au courant de tous les projets. Alors, tant mieux je pense qu'il est intéressant qu'un organisme, une association militante et citoyenne soit au courant des projets mais il me semble, au minimum, que le Conseil communal puisse en être également. Je souhaite que le Collège nous fasse une communication détaillée des projets et pour chacun d'eux, nous donne les renseignements suivants :

- identité du promoteur, s'il est public ou s'il est privé
- le nombre de logements et la nature, j'entends logement normal, moyen ou social
- l'implantation exacte sur le site des Grands Prés
- la date d'introduction du permis, l'état d'avancement de la procédure et
- l'existence ou non de contraintes exceptionnelles en matière d'économies d'énergies, comme notamment coefficient d'isolation inférieur au minimum légal, utilisation d'énergie solaire, par exemple. Je vous remercie à l'avance.

Madame Catherine Houdart, Bourgmestre ff. : J'ai interrogé l'IDEA afin d'obtenir des informations. C'est la société TPF qui a donc sollicité l'IDEA afin de participer à une

société privée ayant pour objet le développement des projets immobiliers, à savoir IDE IMMO I. L'IDEA n'a qu'une participation minoritaire de 25% et n'a aucun pouvoir de direction dans le Conseil d'Administration découlant de son statut public. Aucun mécanisme de protection de la minorité publique n'a d'ailleurs été mis en place dans les statuts. Le directeur général de l'IDEA est effectivement président du Conseil d'Administration de IMMO I et de IMMO II filiale de IDE IMMO I ; ses Conseils sont respectivement composés de 4 et 3 administrateurs désignés par TPF et 3 et 2 administrateurs désignés par l'IDEA. Selon l'interprétation me communiquée par l'IDEA, les sociétés IDE IMMO I et II ne rentrent donc pas dans le champ d'application de l'article 4 de la loi du 24 décembre 1993 sur les marchés publics. Ces sociétés peuvent, au contraire, soumissionner et mettre en œuvre les marchés qui leur ont été attribués. L'IDEA n'a pas de participation en SOCOFE et le directeur général est administrateur de la société SOCOFE en son nom personnel. Je passe la parole à Monsieur Biefnot pour tout ce qui concerne les questions urbanistiques.

Monsieur Richard Biefnot, Echevin : Merci Mme la Bourgmestre. M. le Conseiller vous avez posé une question précise. Je vais essayer en m'aidant des notes, d'être le plus précis dans mes réponses. Alors, en ce qui concerne les projets actuellement je vous signale qu'il y a un seul dossier qui a été déposé en cette matière et il a d'ailleurs été déposé le 19 avril, il concerne la construction d'un ensemble de 300 logements, l'appellation actuelle et retenue est la Drève Près Verts, il a été introduit par la société CEDIS de Bernissart. Nous sommes actuellement en attente d'un complément pour ce dossier. Vu l'importance du projet, il s'agit d'une superficie de 2 ha, une étude d'incidence sur l'environnement a été réalisée ; l'enquête publique durera 30 jours et nous avons déjà envisagé d'organiser une présentation du projet aux riverains. Probablement avant le mois de juillet et certainement dans la deuxième quinzaine de juin. Dans le cadre du traitement de ce dossier, celui-ci sera soumis bien entendu à la CCAT pour avis et pourra d'ailleurs faire l'objet d'une présentation, c'est une demande d'ailleurs des promoteurs et de l'auteur, d'une présentation plus complète par les auteurs de projet, mais ce sera à l'appréciation du président et des membres de la CCAT. Quant à la présentation du projet à Sauvegarde et Avenir de Mons, elle a été programmée par l'architecte du projet qui est par ailleurs administrateur délégué de cette association, c'est plus ou moins 300 membres. Je pense que pour le Conseil, personnellement, je ne vois pas d'inconvénient du tout, au contraire, que ce projet soit présenté voire éventuellement qu'une « toutes sections » soit convoquée où les auteurs

de projet pourront venir expliquer un peu l'ensemble de ce projet. En matière d'économies d'énergies, les normes régionales sont respectées. En ce qui concerne la conception, l'éclairage des parcs publics ainsi que les communs, les halls, les parkings est prévu par le biais d'appareils comportant des panneaux d'accumulation d'énergie solaire. Les bâtiments eux-mêmes seront réalisés essentiellement à l'aide de matériaux recyclables, bois, terre cuite, notamment en matière de parements, de toitures, de cloisons, l'utilisation du béton est minimaliste. Les trottoirs eux-mêmes seront réalisés en terre cuite, c'est un projet qui laisse la part belle aussi aux espaces verts, il subsiste un parc de plus ou moins 2 ha et une drève est envisagée. Quant au descriptif du projet d'un point de vue logements, 290 appartements et 10 habitations individuelles mais 290 appartements répartis en 16 blocs, il y aurait pour être tout à fait précis, 99 appartements comportant une chambre et avec des superficies allant de 55 à 60 m² ; 138 appartements de 2 chambres allant de 70 à 90 m² ; 48 appartements de 3 chambres pour une superficie de 90 à 115 m² et, enfin, 5 appartements adaptés aux personnes à mobilité réduite. Chaque appartement, il faut le préciser, disposera d'un parking en sous-sol. Et en ce qui concerne les 10 habitations individuelles, ce seront des habitations de 3 chambres plus garage. En ce qui concerne l'implantation enfin, on peut dire qu'elle est conforme à l'implantation imposée par le Plan Communal d'Application, le PCA, à l'endroit concerné.

Monsieur François Collette, Conseiller : On est donc là sur la rive droite de la Haine ?

Monsieur Richard Biefnot, Echevin : Oui, Chemin de l'Inquiétude.

Monsieur François Collette, Conseiller : Oui, d'accord mais ce n'est pas le long du Chemin de l'Inquiétude même, c'est la perpendiculaire qui est l'ancien chemin de halage de la Haine. Côté droit, c'est-à-dire côté des Grands Prés.

Monsieur Richard Biefnot, Echevin : On me dit le Quai Sud. La dénomination exacte est le Quai Sud. Voilà. J'oubliais de vous dire, pour être tout à fait complet, que la volumétrie des blocs, ce serait parking + rez + un étage + comble ou parking + rez + 2 étages + comble. A ce stade, voilà ce que je peux vous dire.

Madame Catherine Houdart, Bourgmestre ff. : Nous avons encore une interpellation de Mme Savine MOUCHERON.

Madame Savine Moucheron, Conseillère : Merci. Je suis de ces Montois, fiers de leur club de football. A fortiori quand celui-ci s'offre un maintien en D1 assuré depuis quelques matchs ainsi qu'une superbe prestation samedi dernier face aux champions en titre. Cependant, je ne peux complètement me réjouir des choix stratégiques opérés par

la tête de l'Albert et ce, en deux points précis. En effet, je souhaite réagir sur les futures tarifications pour la saison 2007-2008. Comme nous le savons tous, l'Albert inaugurera sa nouvelle tribune assise et il permettra à ses fidèles supporters et spectateurs d'améliorer son confort. Bien entendu, je ne peux qu'accueillir favorablement cette nouvelle structure qui permettra au club de fidéliser son public. Malheureusement, c'est là aussi que le bât blesse. Un accord a été réalisé pour permettre aux clubs de supporters reconnus par l'ACSA de bénéficier d'avantages sur les abonnements et sur les places pour la saison prochaine. Je loue l'esprit nouveau des dirigeants de fidéliser ses supporters et de leur offrir des prix très compétitifs afin qu'ils poussent en masse leur équipe face aux nombreux adversaires du championnat. Mais là où je me devais d'intervenir, c'est sur les prix des abonnements et des places pour le public « neutre ». Par neutre, j'entends le public qui ne fait pas partie d'un club de supporters, des familles, des spectateurs d'un soir. J'estime que 20 euros pour assister à une rencontre de football, le sport le plus populaire au monde, va à l'encontre de cette fidélisation des supporters. Quelle famille de deux adultes et de deux enfants de + de 12 ans peut encore se permettre de déboursier au minimum 80 euros pour voir un spectacle populaire ? Que devra-t-elle se dire quand elle dépensera cette somme pour se retrouver dans un stade aux 2/3 vides ? Ne serait-il pas plus logique de fixer un prix démocratique pour remplir le Stade Tondreau au lieu de privilégier les recettes globales ? Les joueurs du RAEC ne seraient-ils pas plus heureux d'évoluer dans un stade de 11.000 personnes au lieu de combattre dans une arène remplie en moyenne par 3.000 passionnés ? Le foot doit-il devenir un business au grand dam de la population ? Le CdH prône une pratique du sport et des loisirs à des prix accessibles à tous. Il en va de même pour l'accession aux événements sportifs et culturels de notre région. Je demande, via le Collège, aux dirigeants du RAEC de revoir leur copie, d'offrir des prix raisonnables à tous et de mettre le football à sa place, entre les mains de tous. Je leur conseille de prendre exemple sur le LOSC, club phare de la Ville de Lille en France, Ville maintes fois prise en exemple par Mons, qui propose des places démocratiques pour tous alors que le club joue la tête du classement dans le championnat relevé de Ligue 1 française et qu'il participe régulièrement à la Champion's League. Ma deuxième déception s'oriente vers la politique « jeunes » du RAEC. En effet, Mons ou d'autres clubs de la région d'ailleurs, forment d'excellents joueurs et ce, même si je crois que la politique de recherche de jeunes talents pourrait être beaucoup plus proactive. Cependant, lorsqu'il s'agit de les faire jouer en équipe première, le club semble plus frileux. J'en veux pour

preuve et meilleur exemple même si c'est dans le passé, que l'Albert n'ait jamais offert leur chance aux frères M'Penza qui évoluaient au RLC Mesvin et qui, déjà à cette époque, permettaient à leur équipe de survoler le championnat. Aujourd'hui, je ne peux malheureusement que constater que les dirigeants n'ont pas tiré les leçons du passé et regretter le départ de Baptiste Ulens et de Romain Dutrieux, deux jeunes montois que les experts citent parmi les espoirs du football national, passionnés par leur Ville et par leur club. Barrés par ce que l'on appelle communément des « mercenaires du football », lassés d'attendre qu'on leur offre une chance et ce, même une fois l'Albert ayant assuré sa place en D1, ils ont préféré prendre une main qu'on leur tendait et évoluer ailleurs la saison prochaine. En effet, Baptiste Ulens et Romain Dutrieux, membres du noyau de l'équipe de l'Albert porteront la vareuse carolo l'année prochaine. Nous pensons qu'il est temps pour l'Albert de donner une réelle chance à ses jeunes en les faisant jouer, en osant leur donner leur chance. L'Albert ne pourra se satisfaire de sa politique de formation que lorsque le club acceptera de faire jouer ses talents locaux au sein de l'équipe première comme cela se fait à Mouscron, à Amsterdam, à Genk, des équipes au top. Je demande donc au Collège qui, je pense, tient une place importante dans le chef du club, d'interpeller celui-ci et de lui demander de bien vouloir réenvisager et leur politique tarifaire et leur politique jeunes. Je vous remercie.

Monsieur Achille Sakas, Echevin : Mme Moucheron, comme vous le savez, je suis un très grand supporter de l'Albert et c'est avec grand plaisir que je transmettrai vos doléances aux dirigeants.

Monsieur Pascal Lafosse, Conseiller : Oui, je voudrais rajouter à ce que notre Collègue Mme MOUCHERON disait, c'est qu'il ne faut peut-être pas oublier que toutes les infrastructures appartiennent quand même à la Ville et si c'est vrai qu'on n'a peut-être pas beaucoup à dire quant au prix et aux tarifs qu'ils peuvent donner, on peut peut-être quand même, avec le poids de nos installations qui sont mises à leur disposition, peut-être quand même solliciter à ce qu'ils revoient à la baisse leurs prix. Quand on compare les prix par rapport à Anderlecht, il ne faut pas oublier qu'Anderlecht, je crois que c'est plus ou moins 350 euros l'année et ici on a 550 euros, donc il faudrait peut-être quand même demander si ils ne peuvent pas faire un geste de ce côté là. Merci.

Madame Catherine Houdart, Bourgmestre ff. : M. Tondreau, administrateur à l'Albert va peut-être donner quelques informations.

Monsieur Emmanuel Tondreau, Conseiller : Je désire revenir sur l'interpellation de Mme Moucheron en tant qu'administrateur de l'Albert et lui répondre ceci. La place

dont Mme Moucheron parle pour un montant de 20 euros est une place individuelle, hors abonnement, assise et couverte, elle est dans la moyenne largement inférieure par rapport aux autres clubs de Division 1. Si Madame Savine Moucheron, Conseillère prend un abonnement, cela lui reviendra à +/- 15 euros la place, s'il passe par un club de supporters, la place lui reviendra à 8,20 euros. En plus, des prix spéciaux sont faits pour les familles. Vous avez parlé de 2 personnes + 2 enfants, il y a des prix spéciaux qui sont prévus pour ces personnes ainsi que d'ailleurs prochainement sans doute, pour les membres du personnel de la Ville. Le club a une politique de prix bas vu la situation régionale et sa volonté de proximité de la population, regardez les centaines de petits boulots que nous créons, tous les 15 jours à l'occasion des matchs et que nous payons. Et pourtant, pour les dirigeants du club, c'est beaucoup de bénévolat, de cotisation élevée et pour certains, spécialement le président, c'est mettre de sa poche régulièrement pour boucler le budget, heureusement. Plusieurs membres de ce Conseil ancien et actuel, ont et ont été administrateurs. Ils connaissent les difficultés de gestion de ce club de football. La Ville de Mons a toujours reconnu le rôle social du club mais aussi notre rôle de porte drapeau de la Ville à l'extérieur et la fierté d'en être. Cette année-ci d'ailleurs, notre meilleur résultat, de quoi pourrions-nous nous plaindre, nous sommes en Division 1, 9^{ème} place, 44 points, nous avons battu Anderlecht il y a quelques jours et nous avons 8.000 spectateurs et nous avons dû refuser du monde. Mais Madame Savine Moucheron, Conseillère, nous sommes montés en 5 ans de 2 divisions avec un stade vétuste et inadapté. Heureusement, la Ville de Mons a compris et reconstruit par étape ce nouveau stade mais avec toutes les lenteurs administratives propres au secteur public, malgré les efforts du Collège, il doit être dit et encore remercié. Quant à la politique des jeunes, si le club de Charleroi est venu débaucher certains jeunes, c'est tout d'abord parce que nous les avons bien formés mais aussi parce que ceux-ci ont été sensibles à des arguments financiers que nous n'avons pas pu suivre. Le club de Charleroi joue depuis la Coupe d'Europe dans un vaste stade tout neuf payé par la Région Wallonne. L'ancien Collège de la Ville de Charleroi, si d'actualité aujourd'hui, a acheté 2.000 places qu'il distribuait gratuitement à ses obligés. La Ville de Charleroi a cautionné un prêt au profit de ce club d'ailleurs qu'aujourd'hui il refuse de rembourser et laisse à sa charge ce prêt de 5 millions à charge de la Ville de Charleroi. Mais, rassurez-vous, Mons est heureux de l'apport de la Ville qui fait ce qu'elle peut en construisant progressivement ce nouveau stade. Mais le budget du club, c'est la recherche du sponsoring, recherche de la publicité, de droit de

TV pour une petite partie des prix de place et cela ne suffit que rarement. En plus, nous avons et vous avez pu le lire dans la presse, nous avons engagé récemment l'adjoint de l'école des jeunes du Standard pour diriger une nouvelle école de jeunes que nous n'avons repris que seulement il y a deux ans. Je pourrais aussi ajouter que notre club vient d'être cité par la presse flamande dans son classement au sujet de l'ensemble de sa prestation de l'année et nous sommes cités à la 3^{ème} place avant Anderlecht et sur le même pied que La Gantoise et que Charleroi. Je pourrais aussi vous dire que j'ai rencontré votre ancien chef de file, lui aussi administrateur du club, qui m'a fait part de son vif étonnement et qui m'a dit que cette interpellation il la condamnait vivement et que surtout il n'avait pas peur que ce soit connu. Vous êtes arbitre de football, cela d'ailleurs vous permet, si vous le demandez, d'avoir une place gratuite au match et vous connaissez bien dès lors ce monde du football. Renseignez-vous sur le coût des joueurs transfert, salaire, etc. Vous voulez comparer Mons à Lille, tant mieux cela nous donnera l'ambition d'aller en Coupe d'Europe. Mais Lille a un stade important de 1^{ère} Division depuis de nombreuses années et des droits de TV qui rapportent dix fois plus que chez nous. Donnons-nous l'ambition d'arriver à ce résultat mais Madame, comparons ce qui est aujourd'hui comparable. Madame Savine Moucheron, Conseillère je voudrais aussi vous répondre politiquement en tant que je crois, municipaliste expérimenté, c'est la 25^{ème} année que je siége ici et je n'apprécie pas ce côté démagogique pré-électoral à votre intervention. Ce côté revendicateur, brouillon, ignorant qui relève parfois de combats et d'une mentalité d'un autre âge, si propre à certains dans notre région, qui ne peuvent que décourager et faire fuir ceux qui veulent entreprendre et réussir dans le sport ou dans l'entreprise en général car c'est aussi cela une direction d'un club de football. Vous êtes jeune Conseillère communale et vous voulez réussir, très bien, je vous souhaite une longue vie politique mais le rôle d'un élu n'est pas d'abord de revendiquer des droits mais d'abord un devoir de comprendre, que d'expliquer afin de mieux servir la population. Merci.

Madame Savine Moucheron, Conseillère : Je vous remercie de vos remarques et vos bons conseils, j'en prends bien note. Alors, juste pour vous rappeler qu'effectivement j'étais arbitre donc le football je le connais et je l'apprécie. Rappeler juste ceci, le prix pour les familles dont vous parlez, il faut que 2 adultes aient pris un abonnement pour que 1 enfant de moins de 12 ans puisse avoir un abonnement gratuit et dans des clubs comme Charleroi, il faut quand même payer deux abonnements pour une famille, et

comme pour un club comme Charleroi ou pour en citer un autre, Liège, offre des places assises couvertes à 14 euros. Voilà. Merci.

Madame Catherine Houdart, Bourgmestre ff. : Nous allons passer au huis clos. Merci au public, à la presse, aux journalistes, au service technique, au huissier en chef et à toutes les personnes présentes aujourd'hui.

La séance s'ouvre à huis clos avec 42 présents
Sont absents : MM. DI RUPO, DEBAUGNIES, Mme KAPOMPOLE

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
24° objet : IDEA – Désignation d'Administrateurs. Ratification. Secrétariat MPO

ADOPTE – 30° annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
25° objet : Réseau Assuétudes Mons-Borinage. Désignation de deux représentants Ville.
Service Prévention 22.2007.12

ADOPTE – 31° annexe

26° objet : ASBL SIDA IST Charleroi-Mons. Représentation de la Ville.
Service Prévention 22.2007.13

REMIS

27° objet : Renouvellement des membres de l'ASBL « Parc communal de Jemappes ». Désignation des représentants de la Ville. District JemappesFlénu

REMIS

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
28° objet : ASBL « Centre Culturel Transfrontalier de Diffusion et de Création de Mons » - Représentation de la Ville après le renouvellement des statuts de l'ASBL.
Culture 6300-6306

ADOPTE – 32° annexe

29° objet : ADMINISTRATION CENTRALE

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- a) Interruption de carrière par réduction de ses prestations à $\frac{3}{4}$ temps accordée à une employée d'administration 1° 10069

ADOPTE – 33° annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- b) Démission honorable de ses fonctions accordée à un Chef de service administratif
1^e 3719

ADOPTE – 34^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- c) Démission honorable de ses fonctions accordée à un Chef de service administratif
1^e 4313

ADOPTE – 35^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- d) Interruption de carrière par réduction de ses prestations à ½ temps accordée à un
Chef de bureau administratif 1^e 10995

ADOPTE – 36^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- e) Interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5^e temps accordée à une
employée d'administration 1^e 10280

ADOPTE – 37^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- f) Congé pour mission d'intérêt général afin d'assurer la coordination du Groupement
d'Intérêt Économique « Qualicité ». 1^e 11289

ADOPTE – 38^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 30^e objet : PERSONNEL DES BIBLIOTHEQUES – Interruption de carrière par
réduction de ses prestations à ½ temps accordée à une employée de bibliothèque
statutaire 1^e 10827

ADOPTE – 39^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 31^e objet : PERSONNEL D'ENTRETIEN. Prolongation d'une interruption complète de
carrière à une technicienne de surface définitive. 1^e 3503.FC

ADOPTE – 40^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 32^e objet : SERVICE INCENDIE. PERSONNEL. Démission honorable d'un Capitaine-
Commandant pompier professionnel. SI-GRH 3510

ADOPTE – 41^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
33° objet : CENTRE 100. PERSONNEL. Nomination définitive d'un opérateur centre
100 stagiaire. SI-GRH 17484

ADOPTE – 42° annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
34° objet : RÉGIE FONCIÈRE. Nomination du Directeur. 1° 3/00/GEN/5039

ADOPTE – 43° annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
44° objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI. Interruption de carrière par
réduction des prestations d'une employée d'administration. Autorisation. 1° 16/10758

ADOPTE – 44° annexe

35° objet : Représentation du Conseil communal à l'Assemblée générale de l'ASBL
Office du Tourisme de la Ville de Mons – Désignation d'un nouveau délégué.
Tourisme OT-1A/Bsd 2007.05

REMIS

36° objet : ASBL Gestion Centre Ville. Désignations de trois administrateurs publics
supplémentaires Développement Économique ARE/32/SG/MRD

L'Assemblée passe au vote
42 membres prennent part au vote,
41 bulletins sont trouvés dans l'urne, le dépouillement donne le résultat suivant :
22 OUI
15 NON
3 Bulletins blancs
1 nul

ADOPTE – 45° annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
37° objet : Centre Interculturel Mons-Borinage. – Désignation des représentants de la
Ville. Affaires sociales

ADOPTE – 46° annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
38° objet : PERSONNEL DES CRÈCHES – Interruption de carrière par réduction de
ses prestations à ½ temps accordée à une puéricultrice APE 1° 16/11431/od

ADOPTE – 47° annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
39^e objet : ASBL de gestion du contrat de rivière de la Trouille. Désignation des représentants de la Ville. Ratification. Environnement BM07/CRT

ADOPTE – 48^e annexe

41^e objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- a) Désignations à titre intérimaire d'institutrices primaires.
8e/1e 3304/3473/3647/3475

ADOPTE – 49^e à 52^e annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- b) Nominations à titre définitif à temps plein d'instituteurs(trices) primaires. 8e/1^e
3149/3129/3148/3173/3172/3151/3160/3154/3205/3233/3141/3230/3199/3278

ADOPTE – 53^e à 66^e annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- c) Nomination à titre définitif à mi-temps (12 périodes/semaine) d'un instituteur primaire. 8e/1^e 3159

ADOPTE – 67^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- d) Ratification des services prestés par une maîtresse spéciale d'éducation physique.
8e/1^e 5690

ADOPTE – 68^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- e) Démission honorable de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'un instituteur primaire définitif. 8e/1^e 6118

ADOPTE – 69^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- f) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une institutrice primaire.
8e/1^e 3349

ADOPTE – 70^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- g) Octroi d'une interruption de carrière partielle (12 période/semaine) à une maîtresse spéciale de morale laïque définitive. 8e/1^e 3064

ADOPTE – 71^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- h) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une institutrice primaire dans le cadre de l'immersion linguistique. 8e/1^e 3645

ADOPTE – 72^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- i) Désignations à titre intérimaire de maîtres spéciaux de morale laïque. 8e/1e 3159(2) 3526 (2)

ADOPTE – 73^e à 75^e annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- j) Désignation à titre intérimaire d'une institutrice primaire 8e/1^e 3028

ADOPTE – 76^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- k) Désignation à titre intérimaire d'une directrice d'école. 8e/1^e 7410

ADOPTE – 77^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- l) Désignations à titre intérimaire d'institutrices primaires. 8e/1e 3354 /3349

ADOPTE – 78^e et 79^e annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- m) Désignations d'institutrices primaires à titre temporaire dans des emplois vacants. 8e/1e 3278/3154

ADOPTE – 80^e et 81^e annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- n) Désignation à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8e/1e 3501/3543/3577/3410/3316/3476

ADOPTE – 82^e à 88^e annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- o) Désignations à titre temporaire dans un emploi vacant, à raison d'un mi-temps, d'institutrices maternelles. 8e/1e 3378/3325/3543/3476/3481/3556/3549(2)/3060

ADOPTE - 89^e à 97^e annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- p) Modification de la délibération du 21.9.1970 ayant pour objet la désignation d'une institutrice maternelle à dater du 1.9.1970. 8e/1^e 5642

ADOPTE - 98^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- q) Mise en disponibilité pour maladie d'une institutrice maternelle. 8e/1^e 7326

ADOPTE - 99^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- r) Démission honorable de ses fonctions d'une institutrice maternelle définitive en vue de sa mise à la retraite. 8e/1^e 7951

ADOPTE - 100^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- s) Modification de l'article 1er de la délibération du 20.11.2006, ayant pour objet une demande d'interruption de carrière sollicité par une institutrice maternelle définitive. 8e/1^e 7642

ADOPTE - 101^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- t) Modification de l'article 1er de la délibération du 5.3.2007, ayant pour objet la désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi vacant. 8e/1^e 3454

ADOPTE - 102^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- u) Nomination à titre définitif à temps plein d'institutrices maternelles. 8e/1e 3011/3067/3061/3083

ADOPTE – 103^e à 106^e annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- v) Nomination à titre définitif à mi-temps d'une institutrice maternelle. 8e/1^e 3060

ADOPTE – 107^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- w) Désignations à titre temporaire dans un emploi vacant à raison d'un temps plein d'institutrices maternelles. 8e/1e 3011/3067/3406

ADOPTE – 108^e à 110^e annexes

41° objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- a) Mise en perte partielle de charge d'un professeur de violoncelle et de musique de chambre. 8e/2° 5585

ADOPTE – 111° annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- b) Démission honorable d'un professeur de violoncelle et de musique de chambre. 8e/2° 5585a

ADOPTE – 112° annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- c) Désignation d'un professeur de piano à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e/2° 3646

ADOPTE – 113° annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, Madame la Présidente constate qu'au voeu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 23 avril 2007.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,

La Bourgmestre ff-Présidente

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Catherine HOUDART.

=====